



Mes droits et démarches ruptures conventionnelle

Par **guillou**, le **19/02/2015** à **09:01**

Bonjour.

j envisage pour raison sante et a 2 ans de ma retraite de faire une rupture conventionnelle j ai 40 ans d anciennete et un salaire brut de 2500 je souhaiterai savoir comment negocier et la hauteur de combien puis je demander comme indemnitees

Par **P.M.**, le **19/02/2015** à **09:47**

Bonjour,

Vous pouvez demander tout ce que vous voulez mais il faudrait déjà que l'employeur soit d'accord sur le principe d'une rupture conventionnelle et ensuite de verser une indemnité supérieure à 1/5° de mois de salaire par année d'ancienneté + 2/15° à partir de la 10° année ou l'indemnité de licenciement prévue à la Convention Collective applicable si plus favorable...